



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/08/2024

Reçu en préfecture le 29/08/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240814-D2024_94_SI-AR

DECISION 2024-94

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 23 février 2024 passée entre la Commune d'Entringe et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la réalisation de travaux d'aménagement sur voirie d'intérêt communal (VIC), rue de la Chapelle à Entringe,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux « VIC – Entringe – rue de la Chapelle » est conclu le 13 août 2024 avec la société EUROVIA Alsace Lorraine à 57190 FLORANGE, pour un montant de 39 730,50 € H.T. soit 47 676,60 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 14 août 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions /Publication sur le site de la CCCE : le 30 août 2024